



## COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 09/12/2025 à 18h30

### Procès-Verbal N°733

#### PRESENTS :

Président de séance : SABATINO Joseph

Secrétaire de séance : LALO Aboubakar

BOUAZIZ Djamel - CUSANNO Stéphane - VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick.

#### EXCUSES :

LAZAMI Fouad - KODJADJANIAN Jean-Marie - CHAARI Hassen - SAINT- ALBIN Laurent -THEVENIN Cyril – HOCINE Halime - HUERTAS Pierre - ABELA Stéphane - DEHMANI Monia - SOZET Jean-Louis.

BEN ELHADJ Hakim CTDA

[arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

#### **OUVERTURE D'ENQUÊTE**

- Absence de l'arbitre E.H. au match ASCOL - CS4R 3.

**Les arbitres absents aux stages doivent prendre contact avec Stéphane ABELA (06 88 33 03 41) pour effectuer leur test physique et pouvoir continuer à arbitrer après avoir purgé 3 matchs de suspension pour absence aux stages (sauf raison acceptée par la CDA).**

#### **NOTE AUX ARBITRES**

Planning des entraînements sur la piste d'athlétisme de la Cote St André avec Stéphane ABELA tous les **mercredis**.

- **4 février 2026** - 19h à 20h15
- **4 mars 2026** - 19h à 20h15
- **8 avril 2026** - 19h à 20h15
- **6 mai 2026** - 19h à 20h15
- **3 juin 2026** - 19h à 20h15

## CAISSE DE PEREQUATION

**Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1**

**Séniors D4 et U19 D2**

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

## NOTE AUX CLUBS

**Le règlement de la CDA stipule que les arbitres doivent être payés les jours des matchs.**

**La CDA convie les clubs au respect strict de cette disposition.**

**Les arbitres non indemnisés le jour du match doivent adresser un mail à la CDA.**

### **RAPPELS :**

- Il est demandé aux arbitres de consulter les désignations via un navigateur internet, le **portail des officiels** pour leurs convocations aux matchs (éviter l'**application « Officiels »**)
- Aucun règlement le jour du match en catégories suivantes (mis en place cette saison) D4 - U19 D2 - Le paiement sera effectué par le district le 20 du mois suivant.

**INFORMATION IMPORTANTE** : suite à de nombreux manquements :

- Les arbitres qui ne remplissent pas correctement la FMI seront convoqués pour assister à une formation FMI organisée par le district et tant qu'ils n'auront pas refait cette formation les arbitres concernés ne seront plus désignés.
- Des sessions de formation FMI seront programmées tout au long de la saison si nécessaire. Merci aux arbitres d'être vigilants lors de la rédaction de la FMI. En cas de difficultés, veuillez contacter le référent FMI du district.

## COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS

BEAUVOIR-ROYAS : L'arbitre doit se conformer au kilométrage de sa désignation calculé selon ViaMichelin. Sauf si changement de dernière minute du lieu du match.

FORMAFOOT : Les récusations doivent être formulées en début de saison. Pris note de votre requête.

Vous devez nous donner de plus amples informations.

RACHAIS : Lu et noté. L'arbitre était bien présent. La CDA rappelle l'arbitre à ses obligations.

O. NORD DAUPHINE : Réponse vous a été apportée.

AMC POISAT : Lu et noté

US BIEVRE EST : Lu et noté.

ISERE FUTSAL : Lu et noté.

### **Demandes d'arbitre :**

**Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).**

- Courrier ASP BOURGOIN : match O. AVENIERES vs ASP BOURGOIN 1 - D5 du 14/12/2025
- Courrier LA MURETTE : Match CHIRENS / LA MURETTE 2 - U17D3-du 13/12/2025
- Courrier US SASSENAGE : Matchs COUPE ISÈRE SENIORS ET ENTREPRISE
- Courrier FC CANTON VINAY : Match U 17 - St Marcellin/Vinay du 13/12/2025

- Courier de VALLEE DE L'HIEN : match D5 - CS 4 ROUTES 2/VALLEE DE L'HIEN 38 2 du 20/12/2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

## COURRIERS DES ARBITRES

NIBBIO R. : Lu et noté. Transmis aux désignateurs.

BRIOUA M. : Lu et noté.

BEDAR N. : Lu et noté. Transmis aux désignateurs.

CHOIRAL A. : Transmis au responsable et au service concernés.

YAHIA A : Lu et noté. Transmis au désignateur.

GERBOULET A. : Certificat médical reçu. Bon rétablissement.

VAILLANT F. : Certificat médical reçu. Bon rétablissement.

OLLIVIER A. : Lu et noté.

DJAI B : Lu et noté. Transmis aux désignateurs

ECHINE A. : Fiche de renseignement reçu.

UNION ALCAZAR A : Transmis au responsable concerné.

TSHIBUMBU M. : Lu et noté.

## RAPPEL DES DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- **D1- D2** : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- **AA** : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- **D3- JAD - JAS** : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- **D3 JEUNES/FEMININES** : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- **D4 - D5** : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

**La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.**

La CDA adresse ses vœux de prompt rétablissement à BRIOUA Mourad et espère le voir rapidement sur les stades.

Président de séance  
**SABATINO Joseph**

Secrétaire de rédaction  
**LALO Aboubakar**

**ATTENTION**

**LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

**L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

**La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.**